

## CONSEIL COMMUNAL

### REUNION DU MERCREDI 19 MARS 2008

L'an deux mil huit, le dix-neuf du mois de mars à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;  
 MM. Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Madame Bénédicte THIBAUT.  
 MM. Charles VASTERSAEGHER. Daniel RENARD, Echevins ;  
 MM. Denis SCHOLLAERT. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT. M. Didier LIEDS. Mme Sandrine SAUVAGE. MM. Luc GAILLY. Martin PAUL. Mme Marie-José SMETS. M. Alain BAILLEUX. Mmes Amélie CORBISIER. Lindsay GOREZ. M. Michel BRANCART, Conseillers Communaux.

Absentes et excusées : Madame Véronique Matton, Présidente du C P A S  
 Madame Géraldine PARDONCHE, Conseillère Communale

A 20 H 08, le Conseil Communal aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour.

## SEANCE PUBLIQUE

### INFORMATIONS

A Dossier de la pollution chemin du Warichaix à Hennuyères  
 Suivi

Monsieur l'Echevin VASTERSAEGHER signale tout d'abord que les animaux de la ferme Dehoux vont être abattus dans les tous prochains jours.

Monsieur l'Echevin DAYE évoque alors les « avancées » dans ce dossier. Il confirme que lorsque l'affaire arrivera devant le Tribunal, il est clair que la Ville se constituera partie civile contre les responsables poursuivis. Il précise qu'il y a deux volets dans cette affaire.

Le premier concerne la pollution aux P.C.B. qui ne vise que le hangar n° 43 et dont il faudra suivre les péripéties judiciaires.

Le second volet concerne le contrôle de l'ensemble des activités qui sont exercées dans le zoning d'Hennuyères .

C C 19 mars 2008

A cet égard, Monsieur l'Echevin Daye signale que cela traîne.  
Ainsi la D.P.E. annonce qu'à ce niveau, il y aura des contrôles mais qu'elle n'a pas encore eu le temps de s'y consacrer.

Monsieur l'Echevin DAYE signale avoir écrit à ce sujet à Monsieur le Ministre Lutgen : il donne lecture du texte envoyé et de la réponse du chef de cabinet du Ministre.

Il évoque également la réponse de Monsieur le Ministre Lutgen à la question parlementaire de Monsieur le Député-Procureur.

En ce qui concerne la Ville de Braine-le-Comte, il est clair que les contrôles administratifs sont suivis.

Aucune entreprise ne s'installera sur le site sans avoir été préalablement contrôlée.

A ce titre, Monsieur l'Echevin rappelle que si nous préparons effectivement les dossiers, les autorisations sont données in fine par la Région Wallonne.

Le contrôle du fonctionnement des installations et des entreprises est ensuite réalisé par la D.P.E.

Le Collège répond alors à la question du 17 mars de Monsieur le Conseiller JEANMART sur la nécessité de se « constituer partie civile » dans le dossier de pollution aux P.C.B. à Hennuyères et sur la question du 18 mars des Conseillers MANZINI et CORBISIER sur l'idée de commander une étude épidémiologique en fonction des risques pour la santé des riverains.

Monsieur le Conseiller MANZINI insiste ainsi pour que ces interventions soient actées.

Il se demande qui va dépolluer la ferme ? Qui va finalement payer le travail de dépollution nécessaire ?

Les Ecolos rejoignent également totalement Monsieur le Conseiller JEANMART, ils redemandent avec insistance, que la Ville se constitue partie civile.

Monsieur le Conseiller MANZINI remercie Monsieur l'Echevin DAYE pour ses interventions multiples auprès de la D.P.E. mais se demande si la Ville a obtenu un délai pour réaliser les contrôles dans les 42 établissements non encore surveillés.

C C 19 mars 2008

Monsieur l'Echevin DAYE : la D.P.E. dépend uniquement du Ministre Wallon de l'Environnement.

Pas de la Ville !.

Monsieur le Conseiller MANZINI : si je comprends bien, la Ville de Braine-le-Comte est totalement impuissante dans cette affaire ?

Monsieur le Président : politiquement, je ne vois pas comment Monsieur le Ministre Lutgen pourrait ne pas s'occuper de cette affaire. Nous allons lui réécrire.

Par ailleurs, vendredi en collège, nous allons quand même demander à notre avocat de voir s'il ne peut pas se constituer partie civile même si cela est un peu tôt pour évaluer le dommage personnellement subi par la Ville.

Monsieur le Conseiller JEANMART : dans cette affaire, je demande que nous fassions très attention à ce que nous écrivons.

Par exemple, quand nous faisons état de la volonté présumée du chef de cabinet du Ministre de la Région Wallonne de ne rien faire.

Dans ce dossier, il est clair que nous avons intérêt à travailler ensemble avec la Région Wallonne.

Monsieur l'Echevin DAYE : depuis 20 ans, on n'a rien fait sur ce site. Il y a un an, malheureusement, il y a eu une pollution grave et on voudrait maintenant que nous réglions, en quelques semaines, un problème qui dure depuis si longtemps.

Un débat s'engage alors au sein du Conseil pour voir si les points d'information doivent être discutés avant les points de décision.

Monsieur le Conseiller MANZINI estime que des points aussi importants que la pollution à Hennuyères doivent être débattus au Conseil peu importe le moment.

Il affirme par ailleurs que s'il a des questions à poser aux Echevins, il les pose tant pour les Conseillers Communaux que pour l'ensemble de la population.

Monsieur l'Echevin FIEVEZ : personnellement, je préférerais que les infos soient, comme avant, données en fin de séance publique du Conseil Communal. Est-ce pour respecter le R.O.I. ?

Il est alors décidé d'organiser une réunion de travail, le vendredi 4 avril prochain à 14 H 00 avec un représentant par groupe du Conseil Communal pour proposer une modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil.

C C 19 mars 2008

Monsieur le Président conclut le débat sur les problèmes de pollution dans le zoning d'Hennuyères en signalant la création d'un comité de salut publique auxquels seront invités les 4 Députés de l'arrondissement de Soignies, des représentants du comité de riverains et de toutes les parties intervenantes. Ce comité se réunira, pour la première fois, le 11 avril prochain à 14 H 00.

- B Maisons Communales de l'Accueil de l'Enfance à Braine-le-Comte et à Hennuyères  
L'Assemblée entend le rapport de Monsieur l'Echevin DAYE sur le suivi des dossiers en question.

L'Assemblée poursuit alors l'examen des points prévus à son ordre du jour :

- 1 **DEMOCRATIE LOCALE**  
Commission de la Promotion Economique  
Rapport pour l'année 2007 par son Président, Monsieur le Conseiller Martin PAUL.

Cf P.V.

- 2 **FINANCES COMMUNALES**  
A Impositions communales  
Redevance pour l'enlèvement d'objets encombrants

Cf délibé

- B Régie Foncière Communale  
Compte et états de recettes et dépenses pour l'exercice 2007  
Approbaton  
Monsieur le Conseiller SCHOLLAERT : bravo pour avoir obtenu le transfert du compte de la Poste vers la Régie Foncière.  
J'ai vainement essayé pendant des années de le faire.

Monsieur le Président : notre nouvelle receveuse communale est une bonne gestionnaire.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- C Octroi de subsides - Contrôle  
Comptes de l'A.S.B.L. « Braine Sport » pour l'année 2007  
Examen  
Madame la Conseillère DAVID : je suis heureuse de constater que la situation financière est saine.  
Le résultat courant présente un boni de 13.000 € sans le résultat exceptionnel. C'est très bien.

J'aimerais également que l'année prochaine, les chiffres soient joints aux convocations et plus uniquement dans le dossier.

Monsieur le Président : ce sera chose faite.

Monsieur le Conseiller SCHOLLAERT : le déficit des années précédentes s'expliquait notamment par l'occupation des installations tous les mercredis après-midi pour les activités de l'école du Planois, par peut-être le manque de surveillance des gestionnaires et sans doute aussi par l'absence d'un club de tennis.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- 3 BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**  
Modification des règlements de la Bibliothèque et de la ludothèque  
Modification de la taxe de prêt et amende de retard pour la Bibliothèque.  
Décisions  
Madame la Conseillère ROOBAERT : nous aurions bien voulu pénaliser davantage les retardataires.

Monsieur l'Echevin FIEVEZ : nous on veut bien mais on ne peut pas.  
Le décret l'interdit.

Monsieur le Conseiller SCHOLLAERT : peut-on pénaliser ceux qui rentrent leur livre en retard en les privant de bibliothèque ?

Monsieur l'Echevin FIEVEZ : c'est prévu. On a déjà interdit de bibliothèque un certain nombre de « mauvais emprunteurs ».

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

**4 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE  
CIRCULATION ROUTIERE**

- A Création de 3 emplacements de stationnement pour handicapés  
Rue de la Braînette, rue du Moulin et Place de la Culée  
Approbation

Cf délibé

- B Modification des limites d'agglomération du village de Petit Roeulx  
Approbation

Cf délibé

- C Interdiction partielle de stationnement au chemin du Domaine de Combreuil  
Approbation

Cf délibé

- D Etablissement d'une priorité de passage au chemin de Nivelles  
(pont du chemin de fer)  
Décision

Cf délibé

- E Interdiction partielle de stationnement à la rue des Ardennes  
Décision

Cf délibé

- F Création de 2 passages pour piétons à la Place Charles du Bois d'Enghien  
Décision.  
Monsieur le Conseiller JEANMART : je suis d'accord mais pour la clarté du  
propos, je souhaiterais que lorsque l'on prévoit des passages pour piétons,  
un croquis soit joint au dossier.  
Et l'Assemblée d'approuver cette proposition.

Cf délibé

C C 19 mars 2008

## 5 INVESTISSEMENTS

Plan mercure 2008

Aménagement de la rue du Pire

Convention d'honoraire à passer avec un auteur de projet et un coordinateur sécurité et santé.

Décision

Cf délibé

## 6 ACQUISITIONS

- A Acquisition de tentes pour la Ville de Braine-le-Comte  
Décision et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

- B Acquisition d'un véhicule neuf pour le service des Travaux  
Décision et choix du mode de passation du marché

Cf délibé

- C Acquisition de poubelles publiques  
Décision et choix du mode de passation du marché.  
Monsieur le Conseiller JEANMART : je viens de voir dans une commune Bruxelloise, des poubelles très ingénieuses : grâce à un moteur mu à l'énergie solaire et à un système de compactage, il est possible d'y mettre 5 x plus de déchets.  
Je souhaiterais que l'on voit s'il n'est pas possible de prévoir une variante de ce type.  
L'Assemblée marque son accord sur la proposition de Monsieur le Conseiller JEANMART et adopte la résolution suivante :

Cf délibé

- D Acquisition de 2 paires de goals de foot et d'une paire de perches de rugby pour le stade communal du Poseur.  
Décision et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

Madame la Conseillère CORBISIER quitte la salle aux délibérations.

C C 19 mars 2008

## 7 PATRIMOINE COMMUNAL

Location d'un local à la rue des Dominicains pour la consultation de l'ONE  
Approbation du projet de bail et délégation au Collège pour sa signature

Cf délibé

## 8 SEANCE DU 25 FEVRIER 2008

Procès-verbal - Approbation.

Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers Communaux concernés, les Membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la réunion précédente.

## 9 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège Communal répond alors aux interpellations suivantes :

A du 17 mars 2008 de Monsieur le Conseiller JEANMART :

- panneaux publicitaires disgracieux
- suivi du dossier « zones inondables »
- aménagement d'un parking à l'arrière de la gare d'Hennuyères
- suivi du dossier du zoning de Fauquez.

B du 18 mars 2008 des Conseillers MANZINI et CORBISIER

- état des trottoirs rue d'Horrués :  
Monsieur l'Echevin Canart signale qu'un bizutage de la bordure sera prévu à l'endroit.
- suppression du subside provincial pour les panneaux solaires  
A cet égard, Monsieur l'Echevin DAYE signale que le crédit prévu au budget de cette année à Braine-le-Comte est lui-même déjà épuisé.  
Qu'il devra être regarni lors de la prochaine modification budgétaire.
- signal de limitation de vitesse à Ronquières  
L'Echevin CANART signale que ce signal sera installé lors de la 2<sup>ème</sup> tranche d'achat prévu durant cette année 2008.

C du 18 mars 2008 de Madame la Conseillère ROOBAERT

- traversée de la R.N. 533 et non respect du plan de circulation
- situation de l'ancienne piscine

D du 19 mars 2008 de Monsieur le Conseiller PAUL

- taille des arbres dans le parc des étangs Martel.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen prévu à l'ordre du jour :

Messieurs les Conseillers LIEDS et DE SMET quittent la salle aux délibérations.



## **HUIS CLOS**

### **10 PERSONNEL COMMUNAL**

Personnel ouvrier

Pension définitive au 1<sup>er</sup> mai 2008 de Monsieur Claude De Dekker  
Acceptation.

Cf délibé

### **11 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**

Remplacement d'un professeur de percussion  
Décision

Cf délibé